



Rozier-Côtes-d'Aurec

Mairie - 22 Place du château 42380 Rozier-Côtes-d'Aurec

## Procès-Verbal de la séance du 05 août 2025.

Séance du Conseil municipal du 05 août 2025 à 18h30, régulièrement convoqué en date du 29 juillet 2025, sous la présidence de M. le Maire Jean-Marc SARDAT.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA DA SILVA, MM. Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Jean-Marc SARDAT, Hervé VALLADIER, M. Gilles PEYVEL.

Pouvoir : M. Gérard LEGER à M. Rémi GARDÈS,

Excusée : M. Richard NUNES

Absent : Mme Patricia BILLARD.

Nombre de votants présents : 7

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes possibles : 8

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD.

### Ordre du jour :

- 1 - Convention de location salle des fêtes de Rochegut : Mme Marine Bonnefoy-Juraszek, Cours de Gym,
- 2 - Convention de location salle des fêtes Du Bourg : Mme Clarisse Thomas, Cours sportifs,
- 3 - Renouvellement adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du SIEL,
- 4 - Déneigement (2026-2029),
- 5 - Décision modificative n°1,
- 6 - Répartition des sièges du conseil métropolitain (SEM),
- 7 - Convention de délégation des prestations de fauchage des bords de voiries de proximité,
- 8 - Convention de gestion Loire Forez Agglomération pour l'accueil collectif de mineur,
- 9 - Convention de gestion Loire Forez Agglomération pour le fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfant.

- Questions diverses.

### Préambule :

Le procès-verbal de la séance du 05 Mars 2025 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

### Délibérations du Conseil municipal :

1 – Convention de location salle des fêtes de Rochegut : Mme Marine Bonnefoy-Juraszek, Cours de Gym :  
M. le Maire expose que la commune a reçu une demande pour des activités << gym >> le jeudi soir dans la salle de Rochegut.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer la convention.

## **2 – Convention de location salle des fêtes Du Bourg : Mme Clarisse Thomas, Cours sportifs :**

M. le Maire expose que la commune a reçu une demande pour des activités << sportives >> le mercredi soir dans la salle de Rozier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer la convention.

## **3 – Renouvellement adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du SIEL :**

M. le Maire propose : le renouvellement de la convention SAGE pour une période de 6 ans, le montant de la contribution s'élève à 422 €/an. Cette convention comprend : la télégestion, l'assistance à maîtrise d'ouvrage bâtiment et énergie, accompagnement au contrat d'exploitation et maintenance avec intéressement aux économies d'énergie, accompagnement au décret tertiaire/ OPERAT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer le renouvellement.

## **4 – Déneigement (2026-2029) :**

M. le Maire propose le renouvellement de la convention déneigement avec l'entreprise CUERQ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer la convention.

## **5 - Décision modificative n°1 :**

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la modification suivante, dans le cadre du budget 2025 de la Commune : ajustement de dépense de 500 € et des modifications de chapitre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

## **6 – Répartition des sièges du conseil métropolitain (SEM) :**

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle répartition des sièges va être effectuée, la Commune de Rozier-Côtes-d'Aurec ne sera pas concernée par cette modification mais doit approuver ce changement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

## **7 – Convention de délégation des prestations de fauchage des bords de voiries de proximité :**

Dans une logique de proximité et de réactivité, la commune a sollicité Saint Etienne Métropole aux fins d'obtenir délégation de la compétence entretien de voirie. La métropole a souhaité répondre favorablement. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, la commune devra passer ses propres contrats relevant du droit de la commande publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer la convention.

## **8 – Convention de gestion Loire Forez Agglomération pour l'accueil collectif de mineur :**

M. le Maire expose que nous devons renouveler pour une durée de 3 ans la convention d'accueil collectif de mineurs de notre commune « antenne de Saint Bonnet le Château ».

Par cette convention, la commune prend en charge le cout supplémentaires des extérieurs de Loire Forez Agglomération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer la convention.

## **9 - Convention de gestion Loire Forez Agglomération pour le fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfant :**

M. le Maire expose que nous devons renouveler pour une durée de 3 ans la convention d'accueil pour jeunes enfants « le château de sable ».

Par cette convention, la commune prend en charge le cout supplémentaires des extérieurs de Loire Forez Agglomération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité et autorise M. Le Maire à signer la convention.

Questions diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

M. le Maire, président de séance,

Mme la première adjointe, secrétaire de séance,

Jean-Marc SARDAT.



Jacqueline ANGLARD

